

Environnement, confort, santé, sécurité

Politique environnementale de Placo®

Placo® est un acteur responsable dans son environnement socio-économique et s'engage en conséquence à améliorer en permanence ses standards en matière de Santé, Sécurité et Environnement.

- **Les critères Santé et Sécurité** sont pris en compte au cours de chacune des phases de conception, production et distribution des produits qui doivent répondre aux préoccupations environnementales des utilisateurs : produits de plus en plus faciles à mettre en œuvre, qui font économiser l'énergie et participent ainsi à la réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Aucun des produits Placo® ne contient d'amiante.

- **Une Charte de Sécurité** mobilise l'ensemble du personnel dans une démarche d'amélioration globale afin d'atteindre des standards de haut niveau.
- **L'exploitation des carrières et leur remise en état** après exploitation intègrent des exigences de protection des ressources naturelles et de la qualité environnementale des riverains.
- **Toutes les usines Placo® sont équipées d'ateliers de recyclage** pour absorber les déchets de fabrication et recevoir, sous certaines conditions, les déchets de construction.



Carrière réaménagée.

Définitions

Haute Qualité Environnementale (HQE®)

HQE®, Haute Qualité Environnementale : ce nom a été créé et déposé par l'association HQE®, reconnue d'utilité publique, composée d'organismes publics et collectifs représentant l'ensemble des acteurs du bâtiment : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises, experts, etc. Lors de la conception et la réalisation d'un bâtiment le terme HQE® désigne une démarche visant à maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur, tout en créant un environnement intérieur sain et confortable.

Concrètement, c'est le maître d'ouvrage qui fixe les objectifs de maîtrise des impacts environnementaux à atteindre au regard des quatorze préoccupations de la démarche HQE® nécessaires pour définir et évaluer la Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB). **Il n'existe pas de label HQE® ni de produit HQE®.**

Les 14 préoccupations (ou "cibles") de la démarche HQE® sont organisées autour de deux composantes regroupant chacune deux pôles intégrant les cibles correspondantes.

MAITRISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

ECO-CONSTRUCTION

- Cible 1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
- Cible 2. Choix intégré des procédés et produits de construction
- Cible 3. Chantier à faibles nuisances.

ECO-GESTION

- Cible 4. Gestion de l'énergie
- Cible 5. Gestion de l'eau
- Cible 6. Gestion des déchets d'activité
- Cible 7. Gestion de l'entretien et de la maintenance

CREER UN ENVIRONNEMENT INTERIEUR SATISFAISANT

CONFORT

- Cible 8. Confort hygrothermique
- Cible 9. Confort acoustique
- Cible 10. Confort visuel
- Cible 11. Confort olfactif

SANTE

- Cible 12. Qualité sanitaire des espaces
- Cible 13. Qualité sanitaire de l'air
- Cible 14. Qualité sanitaire de l'eau

Les plâtres, les plaques de plâtre et les carreaux de plâtre standard de Placo® sont des matériaux qui répondent parfaitement à toutes les exigences d'une démarche HQE®. Les isolants PSE Th 38 et PSE Ultra Th A de Placo® également.



Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDE&S)

Les FDE&S rédigées selon la norme NF P01-010 sont les seuls outils de communication et d'information normalisés sur les caractéristiques environnementales des ouvrages. Elles permettent de répondre à la préoccupation n° 2 en interaction avec toutes les autres préoccupations de la démarche HQE® (choix des produits, procédés et systèmes de construction).

La norme NF P01-010 définit, sous un format de présentation unique à tous les ouvrages, les principes applicables à la fourniture d'informations sur les caractéristiques environnementales et sanitaires qui doivent être connues et publiques. Elle précise les informations pertinentes à fournir sur l'ensemble de vie du système du berceau à la tombe.

Ces informations portent sur :

Production

Extraction des matières premières et fabrication, jusqu'à la sortie du site de fabrication, du produit manufacturé (les transports nécessaires à cette étape sont inclus),

Transport

Acheminement du produit sur le chantier de construction où il sera utilisé (les relivraisons du distributeur intermédiaire sont prises en compte).

Mise en œuvre

Mise en œuvre du produit dans un ouvrage au moment de la construction (sont inclus la mise en œuvre, les chutes et le transport des déchets).

Vie en œuvre

Utilisation de l'ouvrage par les occupants, entretien et réparations jusqu'au départ des derniers occupants.

Fin de vie

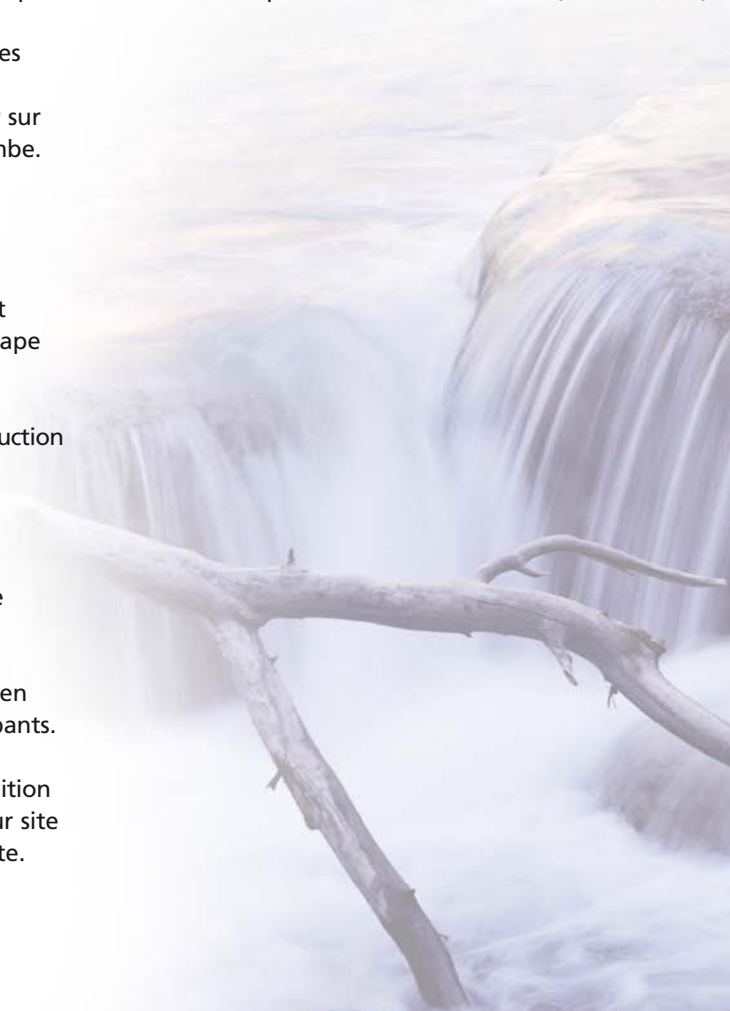
Cette fin de vie intervient au moment de la démolition de l'ouvrage. Le transport des déchets jusqu'à leur site de valorisation ou d'élimination est pris en compte.

Placo® réalise des FDE&S pour les plaques Placoplatre® standard et spéciales.

D'autres FDE&S ont été également réalisées à l'initiative :

- des Industries du plâtre sur la cloison 98/48 et le carreau de plâtre de 7 cm d'épaisseur,
- de Promo PSE pour l'isolant PSE Th 38 en 80 mm d'épaisseur et le doublage PSE Th 38 10 + 80 (exemple : Placomur® Th 38 10 + 80) et pour le PSE Ultra Th A (exemple : l'isolant du Doublissimo®),
- de Blocalians® pour un ensemble bloc béton + doublage.

Elles sont disponibles sur la base INIES (www.inies.fr)



2008/Cette documentation technique annule et remplace les précédentes. Assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Toute utilisation ou mise en œuvre des matériaux non conforme aux règles prescrites dans ce document dégage le fabricant de toute responsabilité, notamment de sa responsabilité solidaire (art.1792-4 du code civil). Consulter préalablement nos services techniques pour toute utilisation ou mise en œuvre non préconisée. Les résultats des procès-verbaux d'essais figurant dans cette documentation technique ont été obtenus dans les conditions normalisées d'essais.

Les photos et illustrations utilisées dans cet ouvrage ne sont pas contractuelles. La reproduction, même partielle, des schémas, photos et textes de ce document est interdite sans l'autorisation de Placoplatre (Loi du 11 mars 1957).

Placoplatre : S.A. au capital de 10 000 000 € - R.C.S. Nanterre B 729 800 706
34, avenue Franklin Roosevelt - 92282 Suresnes Cedex - Tél. : 01 46 25 46 25 - Fax : 01 41 38 08 08

